2020/N°2

DEPARTEMENT DU GERS

Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne

Compte rendu de séance du Conseil communautair	re
Séance du 04 Juin 2020	

Date de la convocation : 29 Mai 2020	Nombre de titulaires en exercice : 53

Le Conseil communautaire régulièrement convoqué le 29 Mai 2020, s'est réuni en séance publique le 04 Juin 2020 à 20h30 à la salle des fêtes de Sainte-Dode sous la présidence de Céline SALLES, Présidente sortante, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Ordre du jour :

- Election du président ;
- Détermination de la composition du bureau (nombre de vice-présidents et des autres membres) ;
- Election des vice-présidents et des autres membres du bureau ;
- Questions et informations diverses.

Présents: MAUMUS Jean Jacques, ESTEREZ Michel, VENDOME Olivier, JAMMET Jean-Noël, CANO Pierre, LADOIS Claudine, DOZ Jean-François, AGUER COSTES Laury, TANQUES Gérard, SASSOLI Robert, DUPOUEY Francis, LAPREBENDE Patrick, ABADIE Christian, RABER Marc, CYRIAQUE Viviane, TARAN Patrick, ULIAN Mireille, LAHILLE Sylvie, THIROT François, NOGUES Monique, MATHA Jean-Philippe, DAZET Jean Claude, BARON Philippe, SALLES Céline, DONEYS Michel, FALCETO Christian, MAGNI Jean-Pierre, VERDIER Jean-Claude, LABORIE Jean-Claude, MOLINA LAZARRE Beatriz, MONSERRAT Francis, SORIANO Laurence, DAUBIAN Jean-François, LAFFITTE Jean-Michel, POMIES Daniel, PUCH NEDELLEC Jasmine, BOURDALLE Annie, JOVE David, PUJOS Gaston, GOUZENNE Fabien, VERDIER Christian, LE MAO Jean Marc, TUJAGUE Hervé, FONVIELLE Alain, BERNICHAN Jacques, DUCOMBS Patrick, BONNASSIES Christiane, MAILHOS Carole, SAINTAGNE Philippe, SARRELABOUT Bernard, MOURA Mathieu, ABADIE Jean-François

L'appel a été effectué par Mme la Présidente sortante,

Une fois nommé, le doyen nomme les assesseurs et rappelle les règles de l'élection du Président. Une seule personne se déclare candidat : Mme Céline SALLES. Elle prend la parole et rappelle son programme.

Les questions suivantes ont fait l'objet de délibérations :

Question 1 : Election du Président

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2019-10-15-007, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer Céline SALLES, présidente de la communauté et la déclare installée.

Question 2 : Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2019-10-15-007, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

DÉCIDE

De fixer le nombre de vice-présidents à 10 et les autres membres du bureau seront au nombre de 4.

Question 3 : Election des vices-présidents

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2019-10-15-007, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal;

DÉCIDE

De proclamer Annie BOURDALLE, conseillère communautaire, élue 1er vice-présidente et la déclare installée. De proclamer Robert SASSOLI, conseiller communautaire, élu 2e vice-président et le déclare installé. De proclamer Carole MAILHOS, conseillère communautaire, élue 3e vice-présidente et la déclare installée. De proclamer Christian ABADIE conseiller communautaire, élu 4e vice-président et le déclare installé. De proclamer Christian VERDIER, conseiller communautaire, élu 5e vice-président et le déclare installé. De proclamer Michel DONEYS, conseiller communautaire, élu 6e vice-président et le déclare installé. De proclamer Patrick DUCOMBS, conseiller communautaire, élu 7e vice-président et le déclare installé. De proclamer Claudine LADOIS, conseillère communautaire, élue 8e vice-présidente et la déclare installée. De proclamer Philippe BARON, conseiller communautaire, élue 9e vice-président et le déclare installée. De proclamer Sylvie LAHILLE, conseillère communautaire, élue 10e vice-présidente et la déclare installée.

Question 4 : Election des membres du bureau non vice-présidents

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n° 32-2019-10-15-007, en date du 15 octobre 2019, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non vice-présidents annexé à la présente délibération ; Vu les résultats du scrutin ;

DÉCIDE

De proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

M. Daniel Pomiès,

M. Christian Falcetto,

M. Jean-Michel Lafitte,

M. Michel Esterez,

Et les déclare installés.

La Présidente a ensuite annoncé les prochaine réunions envisagées afin que chacun s'organise en fonction. Une conférence des Maires le 22 juin et le Conseil communautaire pour le vote du Compte Administratif le 25 juin.

* *

La clôture de la séance a ensuite été prononcée.

Villecomtal sur Arros, le 22/06/2020 La Présidente,

Céline SALLES